RÈGLEMENT OFFICIEL DE L'ÉPREUVE
“Un p’tit trail en plus : course solidaire”

Samedi 20 Mars 2027 — Ligugé (86240)
Trail Solo (21 km), Relais 3 x 7 km & Marche (7 km)

Article 1 : Organisation

L'association Vienne Trisomie 21 organise le samedi 20 Mars 2027 la 1ère édition : « Un p’tit trail en plus : course solidaire », épreuve pédestre nature se déroulant sur la commune de Ligugé (86240), au cœur du Domaine des Bois de Givray.

Article 2 : Épreuves et Formats

L'événement propose trois formats ouverts aux licenciés et non-licenciés :

- **Trail Solo (21 km) :** Épreuve individuelle chronométrée (3 boucles de 7 km). Ouvert aux cadets et plus (selon règlement FFA).
- **Relais 3 x 7 km :** Épreuve par équipes de 3 coureurs. Chaque relayeur effectue une boucle de 7 km dans les bois de Givray.
- **La Marche (7 km) :** Randonnée pédestre non chronométrée d'une boucle de 7 km ouverte à tous (sans certificat médical).

Article 3 : Retrait des Dossards et Horaires de Départ

Retrait des dossards : Le samedi 20 mars 2027 à partir de 7h00 sur le site de départ (Domaine de Givray). Aucune inscription sur place pour les courses chronométrées.

Départs échelonnés : Les départs des différentes épreuves seront échelonnés pour garantir la fluidité sur les sentiers forestiers.

- départ de la marche à 9h
- départ de la course à 9h30

Article 4 : Conditions de Participation, Certificat Médical et PPS (FFA)

Conformément à l'article 231-2-1 du Code du sport, la participation aux épreuves chronométrées (Solo et Relais) est strictement subordonnée à la présentation :

- d'une licence sportive athlétique FFA (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running) ou Pass J'aime Courir, ou d'une licence agréée (FFTRI, FFCO) en cours de validité le jour de la manifestation.

OU

- d'une attestation de réalisation du Parcours Prévention Santé (PPS) mis en place par la FFA via la plateforme officielle pps.athle.fr.

Mineurs : Pour les mineurs, une autorisation parentale écrite est obligatoire. L'âge minimum requis est fixé conformément aux règlements de la FFA selon la distance. Pour obtenir l'attestation : https://pps.athle.fr/

Restrictions : Les coureurs accompagnés de leur chien (canicross non autorisé sur cette épreuve) ne sont pas autorisés à prendre le départ.

Article 5 : Catégories d'Âge 2027

Les catégories d'âge prises en compte sont celles définies par la FFA pour la saison en cours :

Catégories Jeunes & Seniors	Catégories Masters
Cadets (2010-2011)	M1 (1983 à 1987)
Juniors (2008-2009)	M2 (1978 à 1982)
Espoirs (2005 à 2007)	M3 (1973 à 1977)
Seniors (1993 à 2004)	M4 (1968 à 1972)
M0 (1988 à 1992)	M5 à M10 (1967 et avant)

Article 6 : Inscriptions et Tarifs

Modalités : Les inscriptions s'effectuent en ligne via la plateforme runchrono.fr.

Lien d'inscription :https://runchrono.fr/

Clôture des inscriptions en ligne fixée au 17/03/2027

Tarifs par personne : Trail Solo (21 km) : [15] € | Relais 3 x 7 km : [30] € par équipe | Marche (7 km) : [7] €.

Inscriptions sur place : Majorées de 2 € (dans la limite des dossards disponibles et hors épreuves affichant complet).

Article 7 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la société Runchrono au moyen d'une puce électronique intégrée au dossard (ne pas plier). Pour être classé, le concurrent doit franchir la ligne d'arrivée avec son dossard visible sur la poitrine ou sur un porte-dossard.

Article 8 : Sécurité, Secours et Environnement

Service médical : Assuré et coordonné par la présence d'une association agréée de sécurité civile (Protection Civile de la Vienne ou équivalent).

Environnement (Zéro Déchet) : Le trail se déroulant en milieu naturel protégé (Bois de Givray), il est strictement interdit de jeter des déchets (emballages, gels) sur le parcours sous peine de disqualification immédiate. Des zones de collecte sont prévues au ravitaillement.

Article 9 : Assurances et Responsabilité

Responsabilité civile : L'organisateur a souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de la MAIF. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence ; il incombe aux non-licenciés de souscrire une assurance personnelle.

Article 10 : Récompenses et Droit à l'Image

Récompenses : Récompenses pour la meilleure équipe femmes, hommes et mixte, et la meilleure femme solo et le meilleur homme solo. Un cadeau sera remis à tous les inscrits aux courses chronométrées.

Droit à l'image : L'inscription à l'épreuve autorise expressément les organisateurs et partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles les participants pourraient apparaître.

Annulation : L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries, alerte météo, arrêté préfectoral) sans remboursement intégral des frais engagés.